RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Le 20 octobre 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 octobre 2017
COMPTE RENDU

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le 12 octobre 2017, se sont réunis en Salle du Conseil Municipal **Xavier PIDOUX DE LA MADUERE** sise au 64 Grande Rue à Juvisy-sur-Orge de leur séance le jeudi 19 octobre 2017 sous la présidence de Monsieur Perrimond, Maire *(séance ouverte à 20 h 46).*

Présents : M. PERRIMOND, Mme POMMEREAU, M. SAINT-PIERRE (a quitté la séance à 21h07 en donnant pouvoir à Mme CATULESCO après le vote de la délibération relative à l'admission de créances en non-valeur), Mme FALGUIERES, Mme HURIEZ, M. NASSE, Mme MOUREY, M. RIONDET, Mme BAUSTIER-COSTA, M. MOREAU, Mme ERFAN, Mme CATULESCO, M. DELANNOY, Mme ROZENBERG, Mme GUIBLIN, Mme BOURG, M. MONTEIRO, M. REDA, Mme CLERC, M. CHAUFOUR, M. SALVI, Mme MORO-CHARKI

Absents représentés : M. GODRON représenté par M.REDA, Mme GUINOT-MICHELET représentée par Mme BAUSTIER-COSTA, M. GOMEZ représenté par M. PERRIMOND, M. DEZETTER représenté par Mme MOUREY, M. JADOT représenté par Mme POMMEREAU

Absents non représentés : M. PERROT, M. LEFFRAY, M. CARBRIAND, Mme MOUTTE, Mme SYLLA, Mme BENAILI

- Secrétaire de séance : - Robin REDA -

Points divers

a) Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 5 septembre 2017 est approuvé à l'UNANIMITE.
b) Le Conseil Municipal **prend acte** des décisions prises par M. le Maire (du 22 juillet 2017 au 20 septembre 2017).

Date	Objet	Montant	Date d'enregistrement Sous-préfecture de Palaiseau	Service	Signataire
03/08/2017	Marché n°17 10 007 - Propreté urbaine pour la Ville de Juvisy-sur-Orge Lot 1 : balayage et propreté urbain des espaces publics de la Commune de Juvisy-sur-Orge	**564 530 €HT** (prestations régulières) **50 000 €HT** (prestations ponctuelles)	28/08/2017	Marchés publics	Le Maire
03/08/2017	Marché 17 10 007- Propreté urbaine pour la Ville de Juvisy-sur-Orge Lot 2 : balayage et propreté des espaces privés communaux gérés par la Commune de Juvisy-sur-Orge (Cours d'école, cimetière, Hôtel de Ville…)	**13 611,20 €HT** (prestations régulières) **20 000 €HT** (prestations ponctuelles)	10/08/2017	Marchés publics	Le Maire
07/08/2017	Travaux d'aménagement de la promenade du quai Gambetta entre le quai bas et la rue de Draveil à Juvisy-sur-Orge - Mission PGCSPS, catégorie 2 – Signature du contrat avec la société CCR BTP	**1 073,68 €TTC 894,73 €HT**	17/08/2017	DPVDU	Le Maire
09/08/2017	Convention d'occupation précaire d'un logement communal sis 5 rue Petit (Collectif Jaurès) à Juvisy-sur-Orge	**Loyer : 382 €/mois Charges : 180 €/mois**	17/08/2017	Juridique	Le Maire
09/08/2017	Convention pour la mise à disposition des équipements sportifs de la Ville de Juvisy-sur-Orge	-	17/08/2017	Vie associative et festive	Le Maire
09/08/2017	Conventions de mise à disposition de minibus 9 places	-	17/08/2017	Vie associative et festive	Le Maire

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire
Mairie de Juvisy • BP 56 • 6, rue Piver 91265 Juvisy-sur-Orge Cedex
Tél : 01 69 12 50 00 • Fax : 01 69 12 50 20
mairie@mairie-juvisy.fr • www.juvisy.fr

09/08/2017	Convention pour la mise à disposition de salles et de locaux de la Ville de Juvisy-sur-Orge	-	17/08/2017	Vie associative et festive	Le Maire
21/08/2017	Convention entre la Ville et l'A.E.C.F.T. pour la mise à disposition du complexe sportif Jules Ladoumègue, sis rue Jules Ferry à Juvisy-sur-Orge, du vendredi 29 septembre au dimanche 1er octobre 2017	3 780 €	28/08/2017	Vie associative et festive	La 1ère Adjointe au Maire
22/08/2017	Convention de mise à disposition de locaux situés dans le bâtiment dénommé « Maison Gounod » - 26 avenue Gounod à Juvisy-sur-Orge, en faveur de l'Ecole Privée de Formation Musicale	Loyer : 556 €/mois Charges : 150 €/mois Dépôt de garantie : 556 €/mois	24/08/2017	Juridique	La 1ère Adjointe au Maire
28/08/2017	Marché n°17 10 010 - Achat de fournitures pour le Centre Technique Municipal de la ville de Juvisy-sur-Orge : Lots n° 1-3-4-6 - Décision qui rapporte la décision n° 2017/98 du 11 mai 2017	Marché à bons de commande sans minimum ni maximum par lot	04/09/2017	Marchés publics	La 1ère Adjointe au Maire
29/08/2017	Convention passée avec l'Association « Fann'Arz » et la Commune de Juvisy-sur-Orge pour le projet de danse contemporaine destiné aux élèves de l'école maternelle Saint-Exupéry sur l'année scolaire 2017/2018	3 500 €TTC	07/09/2107	Education-Jeunesse	Le Maire
29/08/2017	Avenant n° 5 au Marché 2015/018J « Prestations de nettoyage », lot n°1 - Prestations de nettoyage des locaux de la ville de Juvisy-sur-Orge	Moins-value de : - 263,67 €HT/mois soit - 3164,04 €HT /an	18/09/2017	Marchés publics	Le Maire
04/09/2017	Convention de formation professionnelle	753,60 €TTC	11/09/2017	Ressources Humaines	Le Maire
04/09/2017	Convention simplifiée de formation professionnelle	588 €TTC	11/09/2017	Ressources Humaines	Le Maire
04/09/2017	Conventions de formation	1 800 €TTC	11/09/2017	Ressources Humaines	Le Maire
07/09/2017	Prolongation du contrat de maintenance logiciel et matériel dans le cadre du PV pour les 4 terminaux PSION avec la société LOGITUD Solutions	792 €TTC/an	05/10/2017	Police municipale	Le Maire
14/09/2017	Convention pour l'organisation d'ateliers musicaux les 6, 11, 18 octobre et les 8, 10, 17 novembre 2017 à la Maison de la Petite Enfance	420 €HT	21/09/2017	Petite Enfance	Le Maire
15/09/2017	Marché n°2015/05/J Avenant n° 1 au marché de traitement antiparasitaire des bâtiments communaux : dératisation et désinsectisation	Montant annuel supplémentaire de 60 €TTC	26/09/2017	Marchés publics	Le Maire
15/09/2017	Conventions d'occupation précaire de logements communaux sis 5 rue Petit à Juvisy-sur-Orge		25/09/2017	Juridique	Le Maire
19/09/2017	Convention d'occupation précaire entre la Commune de Juvisy-sur-Orge et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Juvisy-sur-Orge - Logement sis 5 rue Petit à Juvisy-sur-Orge (immeuble collectif Jaurès)	Loyer : 825 €/trimestre Charges : 396 € /trimestre	25/09/2017	Juridique	Le Maire

19/09/2017	Convention de formation professionnelle continue	550 €TTC	25/09/2017	Ressources Humaines	Le Maire
20/09/2017	Signature d'une demande de subvention départementale au titre des acteurs essonniens "Jeunesse -Vie Associative"	Montant de la subvention : 375 €	29/09/2017	Education-Jeunesse	Le Maire
20/09/2017	Signature d'une demande de subvention départementale au titre des acteurs essonniens "Appel à projets Citoyenneté"	Montant de la subvention : 300 €	29/09/2017	Education-Jeunesse	Le Maire

Direction Générale des Services

1) **Délégations du Conseil Municipal au Maire**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (26 POUR, 1 CONTRE : M. SALVI),

AUTORISE Monsieur le Maire à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions.

PRECISE que cette délégation concerne toute demande de subvention en fonctionnement et investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable.

DIT qu'en cas d'absence du Maire, le premier adjoint ou l'adjoint remplaçant le Maire dans l'ordre du tableau, bénéficie de la même délégation.

Direction Finances, Contrôle de Gestion et Prospective

2) **Budget Ville – Exercice Budgétaire 2017- Admission de créances en non-valeur**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE (26 POUR, 1 ne prend pas part au vote : M. SALVI),

DECIDE des créances en non-valeur pour un montant de 9 842,85€ dont :
- 4 913,69€ au titre de la liste n°2893340232
- 3 224,56€ au titre de la liste n°2893371432
- 1 704,60€ au titre de la liste n°2893330232

DIT que la dépense est inscrite au budget 2017 au chapitre 65.

Direction Ressources Humaines, Juridique et Modernisation de l'Action Publique

3) **Modification n°4 du tableau des effectifs.**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (23 POUR, 3 ABSTENTIONS : Mme CLERC, M. CHAUFOUR, Mme MORO-CHARKI, 1 ne prend pas part au vote : M. SALVI),

DECIDE,
D'APPROUVER les créations suivantes :
- 1 poste permanent d'attaché territorial à temps complet
  Recrutement d'un chef du service vie locale
  Ancien effectif : 9 – Nouvel effectif : 10

- 1 poste permanent de rédacteur à temps complet
  Un chargé de la vie associative et sportive
  Ancien effectif : 10 – Nouvel effectif : 11
  Ce poste sera pourvu prioritairement par voie statutaire par un agent titulaire du cadre d'emploi des rédacteurs de la fonction publique territoriale mais il pourra être pourvu sur la base de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. En effet, il pourra être fait appel, dans ce cadre, à un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée d'1 an renouvelable par reconduction expresse une fois dans la limite d'une durée totale de 2 ans sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La rémunération sera annexée sur la grille indiciaire des rédacteurs territoriaux, avec toutes les primes et indemnités afférentes au grade et aux fonctions. L'agent recruté devra avoir une expérience significative et la connaissance de l'organisation d'événements sportifs et le montage de projets, la gestion et le suivi de conventions, de contrats d'objectifs et de demandes de subvention.

- 1 poste permanent de rédacteur à temps complet
  Un(e) assistant(e) administratif(ve) et chargé(e) du protocole
  Ancien effectif : 11 – Nouvel effectif : 12
  Ce poste sera pourvu prioritairement par voie statutaire par un agent titulaire du cadre d'emploi des rédacteurs de la fonction publique territoriale mais il pourra être pourvu sur la base de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. En effet, il pourra être fait appel, dans ce cadre, à un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée d'1 an renouvelable par reconduction expresse une fois dans la limite d'une durée totale de 2 ans sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La rémunération sera annexée sur la grille indiciaire des rédacteurs territoriaux en prenant en compte son niveau de diplôme et son expérience, avec toutes les primes et indemnités afférentes au grade et aux fonctions. L'agent recruté devra avoir une expérience significative dans l'organisation et la gestion administrative et être titulaire d'un diplôme de secrétariat, d'assistant de gestion ou d'assistant de manager.

D'APPROUVER la suppression suivante :

- 1 poste permanent de rédacteur à temps complet – poste de chargé de projets éducatifs
  Ancien effectif : 12 - Nouvel effectif : 11

D'ARRETER le nombre de postes figurant désormais au tableau des effectifs :

	Postes ouverts	Postes pourvus	Equivalents temps plein
Effectifs permanents	353	276	268.5

DIT que les crédits correspondants sont prévus au budget de la Commune : Chapitre 012.

DIT que cette délibération prend effet dès réception en sous-préfecture et affichage en mairie.

Direction Projet de Ville et Développement Urbain

4) Contrat de territoire approuvant la modification du programme, clause de revoyure
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

DECLARE remplir les quatre conditions légales en matière de mise en œuvre de :
1. L'article 55 de la loi SRU du 13 décembre 2000 en faveur du logement social,
2. La loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,
3. La loi du 11 février 2005 relative aux obligations en matière d'emploi de personnes en situations de handicap.

DECLARE d'ores et déjà respecter les quatre items suivants du label départemental :
1. Un plan d'accessibilité pour les personnes en situations de handicap,
2. Une stratégie locale en faveur de la biodiversité,
3. Une tarification sociale pour les services publics,
4. L'adhésion au Fonds de solidarité pour le logement (FSL).

PREND ACTE du montant maximal de l'enveloppe financière auquel sera appliqué un malus de 10 % si l'une des conditions légales n'est pas respectée. Le bonus de 10 % du montant de l'enveloppe est systématiquement appliqué dès que la collectivité s'engage à respecter quatre items du label départemental parmi les sept. En cas de non-respect des engagements initiaux pris par la collectivité, le Département sera dans l'obligation de retirer 10 % du bonus (solde).

Montant maximal de l'enveloppe financière	1 602 141 €
Malus	160 214 €
Montant total mobilisable à la signature du contrat	1 441 927 €
Bonus intégré dans l'enveloppe initiale	(160 214 €)

Au bout de deux ans et demi de la vie du contrat, dans le cadre d'une clause de revoyure, la réalité de la situation de la collectivité est examinée. A cette étape intervient éventuellement le déblocage des fonds relatifs aux bonus/malus.

APPROUVE la signature avec le Département de l'Essonne d'un contrat de territoire et le programme des opérations suivantes pour un montant total de 2 700 000 € HT.

SOLLICITE pour la réalisation du programme d'opérations l'octroi de subventions par le Département, d'un montant total de 1 602 141 €.

APPROUVE le plan de financement et l'échéancier prévisionnel de réalisation annexés à la présente délibération.

ATTESTE de la propriété communale des terrains d'assiette et bâtiments destinés à accueillir les équipements et aménagements subventionnés dans le cadre du présent contrat.

S'ENGAGE :

- A fournir les pièces nécessaires à la présentation à la Commission permanente du Conseil Départemental de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour l'attribution de subvention dans un délai de cinq ans à compter de son approbation par la Commission permanente du Conseil départemental.
- A ne pas commencer les travaux avant la date d'approbation par la Commission permanente du Conseil départemental du contrat et, pour chacune des opérations inscrites au programme, de l'approbation de la convention de réalisation correspondant à cette opération.
- A respecter le référentiel construire et subventionner durable pour les opérations dont le coût est égal ou supérieur à 100 000 € HT.
- A mentionner la participation financière du Département sur le chantier et à inviter Monsieur le Président du Conseil Départemental ou son représentant à l'inauguration des aménagements et équipements subventionnés s'il y a lieu.
- A prendre en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées aux opérations du contrat.
- A conserver la propriété publique et la destination des équipements et aménagements financés pendant au moins 10 ans.
- Et à satisfaire l'ensemble des obligations précisées dans le règlement des contrats.

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à déposer un dossier en vue de la conclusion d'un contrat de territoire selon les éléments exposés et à signer tous les documents s'y rapportant.

5) Opposition de la Ville de Juvisy-sur-Orge au remplacement des compteurs actuellement en service par des compteurs de type « Linky » sur le territoire de la Ville
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (25 POUR, 2 CONTRE : M. NASSE, M. MOREAU),

S'OPPOSE au remplacement des compteurs actuellement en service et fonctionnels par des compteurs dits intelligents et ce, sur le territoire de la commune de Juvisy-sur-Orge.

6) Motion pour la création dès 2018 d'une voie cyclable sécurisée sur le Pont reliant Draveil à Juvisy
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

APPUIE la demande des citoyens juvisiens et plus largement essonniens, afin que le Conseil Départemental et le Conseil Régional fassent de la création d'une voie cyclable sécurisée sur le Pont reliant Draveil à Juvisy une priorité pour les budgets de 2018.

DEMANDE que dans le même temps, profitant desdits travaux, ces modalités de circulation douces soient totalement revues pour être adaptées aux besoins des piétons, poussettes, personnes à mobilité réduite et non-voyants.

PRECISE que la réalisation de ces travaux est urgente au vu du développement important de ce moyen de transport « doux et propre » et du fait qu'il est du ressort des élus locaux, départementaux, régionaux de pourvoir à la sécurité des citoyens de nos territoires.

PRECONISE d'associer les représentants des pratiquants du vélo et des circulations douces, des personnes à mobilité réduite et non-voyants, à la définition et la finalisation de ce projet, étant entendu que parmi les critères à prendre en compte, outre la libre mobilité des usagers, est le caractère sécurisé et réglementaire des cheminements proposés.

Service Urbanisme et Foncier

7) Cession des lots de copropriété de l'immeuble sis 1- 5 avenue François Mitterrand à Athis-Mons au Département de l'Essonne
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

DECIDE de céder les lots de copropriété n° 206 et 207 correspondant aux surfaces de bureaux et les lots n° 243, 244, 245, 246, 247, 248 et 249 correspondant aux 7 places de stationnement en sous-sol de l'immeuble sis 1-5 rue François Mitterrand à Athis-Mons.

DECIDE de la cession au Département de l'Essonne au prix de 385 000 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes démarches rendues nécessaires et à signer l'acte de vente.

DESIGNE Maître Perrin, Notaire à Athis-Mons, pour la régularisation de l'acte.

DIT que la recette sera inscrite au budget.

Service Education-Jeunesse

8) Avenant n°1 à la Convention entre les communes de Juvisy-sur-Orge et d'Athis-Mons relative au groupe scolaire Tomi Ungerer
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dit avenant.

9) Convention de partenariat « Collèges numériques et innovation pédagogique » AAP 2017 entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et l'Académie de Versailles
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et l'Académie de Versailles.

DIT que les recettes seront inscrites au budget.

10) Convention de mise à disposition d'installations aquatiques du territoire « Piscine Suzanne Berlioux » 17 rue Jules Ferry – 91260 Juvisy-sur-Orge et/ou « Centre Aquatique les Portes de l'Essonne » 9 rue Paul Demange – 91200 Athis-Mons pour l'accueil des scolaires du 1er degré
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre portant mise à disposition d'installations aquatiques du territoire « Piscine Suzanne Berlioux » 17 rue Jules Ferry – 91260 Juvisy-sur-Orge et/ou « Centre Aquatique les Portes de l'Essonne » 9 rue Paul Demange – 91200 Athis-Mons pour l'accueil des scolaires du 1er degré.

DIT que les dépenses sont inscrites au budget.

Service Petite Enfance

11) Renouvellement de l'agrément du Relais Assistant(e)s Maternel(le)s et du projet de fonctionnement de 2018 à 2021
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

SOLLICITE la Caisse d'Allocations Familiales afin de renouveler l'agrément et la convention d'objectifs et de financement pour le RAM pour une durée de 4 ans,

VALIDE le dossier pour l'agrément du RAM présentant le projet de fonctionnement 2018-2021,

VALIDE les documents demandés par la Caisse d'Allocations Familiales pour obtenir une subvention de fonctionnement.

La séance est levée à 22h35.

MAIRIE de JUVISY sur ORGE 91260

Le Maire

Michel PERRIMOND